Une série de modification imposée par l`état d`urgence seront envisagés à compter du 18 mai 2020

En particulier :

- ✓ L'interdiction des transports publics sera levée. Les transports en commun ne seront autorisés qu'avec des équipements de protection individuelle, des masques et des gants.
- ✓ Les centres commerciaux seront réouvert au public.
- ✓ Dans le secteur de la restauration publique les restrictions des activités autorisées exclusivement en plein air sera levée.
- ✓ L`interdiction des salles de sport sera également levée.
- ✓ Les sites historiques et culturels extérieurs seront réouverts au public.
- ✓ Les restrictions des activités des groupes artistiques et culturels seront levées, à condition que les répétitions soient organisées en petit groupe.
- ✓ Les activités des écoles maternelles seront autorisées, désormais elles pourront fonctionner normalement.

Les règles

- ✓ Des règles de sécurité strictes seront mises en place pour la réouverture de tous les domaines d`activités , et ce n`est qu`en respectant les règles d`hygiène qu`il sera possible d`exercer ces activités.
- ✓ Dans toutes les zones publiques extérieures porter un masque sera obligatoire.
- ✓ Le nombre des participants aux activités publiques sera limité à cinq personnes.

En cas de non respect des consignes , des mesures de responsabilisation seront appliquées par la loi.

Pour plus de détails rendez- vous sur le site : https://www.gov.am/files/docs/4049.pdf

Le document a été traduit avec le soutien de l`Union Européenne , à travers le programme RPR. Les auteurs sont responsables du contenu de ce document.